

REGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATIONS

- L'usage des téléphones portables est interdit dans les salles de cours et doivent être éteints avant d'y accéder.
- Pour toute utilisation, d'un téléphone portable par un Elève, nous vous demandons de sortir de l'Etablissement afin de ne pas perturber les personnes qui travaillent.
- Nous accordons une très grande importance au comportement des Elèves pour maintenir un cadre convivial. Tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier de l'Elève et l'exclusion définitive de l'Etablissement. Il en sera de même pour les Elèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de drogues.
- Nous vous demandons de respecter les horaires pour les cours de code afin de ne pas perturber leur bon déroulement.

Fonctionnement de l'Etablissement :

- Toute leçon non décommandée 48h à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due sauf cas de force majeure dûment justifiée.
- Les comptes clients doivent être soldés 10 jours avant l'examen pratique ou la fin de formation initiale AAC. En cas de non-respect, l'Etablissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement.
- L'Etablissement ne serait être tenu pour responsable du retard de l'Elève dans la remise des documents nécessaires à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'Etablissement s'engage à le déposer à la préfecture dans les meilleurs délais.
- Si l'Elève choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'Etablissement au moins 7 jours ouvrables avant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette prestation, sauf cas de force majeure dûment justifiée.
- Tout Elève désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'Etablissement se réserve le droit de restituer à l'Elève son dossier.
- Une date d'examen pratique est attribuée après un examen blanc favorable, et la validation des quatre étapes de formation pour l'épreuve pratique.
- La présentation aux examens est conditionnée par les places attribuées à l'Etablissement par la préfecture ainsi que par les places encore disponibles.
- En cas de non-respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.
- L'Etablissement a, vis-à-vis de l'Elève, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

La formation et les épreuves :

- Conformément à la réglementation en vigueur, l'Etablissement procède à une évaluation de départ, sur ordinateur, de l'Elève. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par l'Elève, une estimation du volume d'heures de formation nécessaires à l'Elève est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes de l'Elève, de sa motivation, de sa régularité.
- En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée du l'Elève en fonction des objectifs visés.
- L'Elève doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret d'apprentissage. A défaut, l'enseignant pourra accompagner l'Elève sur le temps de la leçon pour récupérer son livret dans un périmètre raisonnable; Le cas échéant, la leçon ne pourrait avoir lieu.
- Le jour des examens théorique et pratique, l'Elève doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour l'examen pratique il doit également être en possession de son livret d'apprentissage.
- Déroulement de l'examen pratique : l'épreuve dure environ 30 - 35 minutes dont 20 - 25 minutes de conduite effective. Au cours de l'examen, l'Elève devra effectuer 2 manœuvres dont une au moins en marche arrière, et répondre à 2 questions relatives aux vérifications intérieures et extérieures du véhicule et portant sur la sécurité routière.

Signature de l'élève, La Direction,

AUTO ECOLE BELLONE

1, Rue Thaon de Revel - 06300 NICE - www.autoecole-bellone.fr

Tél. : 04.93.55.03.29 - Fax : 04.93.56.11.71 - contact@autoecole-bellone.fr

Siret 534 079 611 00024 - Agrément E 15 006 00160 - NAF 8553 Z - DE : 93 06 06 86 506